

**EXERCICE 2018**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Délibération n°D-CA/2018-156

Le conseil d'administration s'est réuni le 25 septembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 14 septembre 2018.

- VU** le code de l'éducation, notamment son article L613-2 ;
- VU** les statuts de l'Université ;
- VU** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 18 septembre 2018.

**Point de l'ordre du jour : : Ilème Partie – P1.5 – Tarifs pour la formation DU Gynécologie  
Chirurgie Robotique**

**Exposé de la décision :**

Histoire et problématique : Lors du vote de la politique tarifaire, les frais de formation du DU Gynécologie chirurgie robotique XUQ91 n'ont pas été indiqués et donc n'ont pas été votés.

Les tarifs proposés sont :

FCC et FCI : 2500€

FCJ : 1750€

FCEI : 1250€

Proposition de décision soumise au Conseil : Valider les tarifs de frais de formation pour le DU Gynécologie chirurgie robotique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<b>Nombre de membres constituant le Conseil : 36</b>
<b>Quorum : 18</b>
<b>Nombre de membres participant à la délibération : 30</b>
<b>Abstentions : 00</b>
<b>Votes exprimés : 30</b>
<b>Contre : 02</b>
<b>Pour : 28</b>

Fait à Paris, le 09 OCT. 2018

Le Président



Frédéric DARDEL

*En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.*



scolarité - DEVU - CFVU 11 septembre 2018 - CA 25 septembre 2018

**ADDITIF FRAIS DE FORMATION DU-DIU - ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019**

Faculté de Médecine

		Tarifs 2018/2019	
DU	CODE APOGEE	INTITULE	Motif
DIU	XUQ91	Chirurgie gynécologie robotique	FFC 2 500 € FCI 2 500 € FCJ 1 750 € FCEI 1 250 €
			REOUVERTURE POUR 2018-2019